



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 44

QUATRIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

Le greffier adjoint informe l'Assemblée de l'absence inévitable de la présidente et invite le président adjoint à prendre place sur le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint occupe le fauteuil à 10 heures.

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, la leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement provincial à élaborer de meilleures politiques pour la protection des jeunes sportifs sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M^{me} SMITH (Point Douglas) propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 234 — *Loi sur le Jour de deuil des personnes dont le décès est lié aux drogues/The Drug-Related Death Bereavement Day Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} SMITH (Point Douglas) intervient.

M^{me} COX, M. ALTOMARE, M^{me} LAMOUREUX et M. GUENTER posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{me} la *ministre* GUILLEMARD, M^{mes} LATHLIN et COX, MM. GERRARD et GUENTER ainsi que M^{me} FONTAINE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

T. LINDSEY présente la proposition suivante :

Proposition n° 12 : Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à résoudre les problèmes qui accablent le nord du Manitoba

Attendu :

que les habitants du nord du Manitoba sont soumis à des conditions qui ne sont acceptables nulle part ailleurs dans la province, particulièrement quant aux soins de santé et à l'infrastructure;

que les coupes du gouvernement provincial visant les soins de santé dans le nord du Manitoba ont aggravé la situation et mis des milliers de gens en danger;

qu'au cours des quelques dernières années, le gouvernement a éliminé des postes d'infirmier, ordonné à l'Office régional de la santé du Nord de mettre en œuvre des réductions de millions de dollars, notamment au détriment du Programme de transport des malades du Nord, et plus que triplé son recours aux organismes privés de soins de santé dans le Nord plutôt que de s'attaquer aux problèmes chroniques de dotation;

que le gouvernement provincial a fermé des établissements de soins de santé dans le Nord pendant des périodes prolongées, forçant les habitants du Nord à parcourir des routes mal entretenues sur des centaines de kilomètres pour accéder à des soins de santé de base;

que le gouvernement provincial s'est montré peu préoccupé par les établissements de soins de santé de Thompson du fait qu'il a fermé la clinique de soins de podologie et omis de réparer le système d'eau chaude à l'hôpital de Thompson, qui fait des siennes depuis des mois;

que le gouvernement provincial a fermé l'unité d'obstétrique à Flin Flon, forçant ainsi de futures mères à se rendre à des centaines de kilomètres pour donner naissance, tout en faisant fi de la crise de dotation qui sévit à The Pas;

que le gouvernement provincial a fermé la salle d'opération de Flin Flon;

que depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement choisit chaque année de ne pas investir la totalité des sommes affectées à l'infrastructure, y compris 166 millions de dollars prévus pour les routes, et qu'il n'a pas augmenté les fonds consacrés aux programmes d'entretien et de réparation, et ce, sans présenter le moindre plan voué à la création de bons emplois dans le Nord;

que plus de 5 300 Manitobains ont réclamé des travaux de réfection sur la route n° 6 afin d'améliorer la sécurité de ceux qui se rendent dans le Nord et d'y réduire les accidents;

que les habitants du nord du Manitoba dépendent de l'infrastructure routière — comme les routes nos 6, 10, 60, 391 et 394 — pour avoir accès à des services essentiels en soins de santé;

que la province a laissé vacants de nombreux postes voués aux activités d'entretien des routes, comme les conducteurs de chasse-neige,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba blâme le gouvernement provincial d'avoir, au cours des six dernières années, coupé dans les soins de santé et l'infrastructure du Nord sans y investir.

Il s'élève un débat.

T. LINDSEY intervient.

MM. WOWCHUK, WIEBE, MICHALESKI et GERRARD, M^{me} FONTAINE, M. KHAN ainsi que M^{me} LATHLIN lui posent des questions.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* PIWNIUK, M^{me} LATHLIN ainsi que MM. WOWCHUK et GERRARD interviennent. M. MICHALESKI exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N^o 221) — *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle (supervision des apprentis)/The Apprenticeship and Certification Amendment Act (Apprenticeship Supervision).*

(M. KINEW)

M. le *ministre* GOERTZEN dépose le rapport annuel portant sur l'abrogation de lois non en vigueur daté du mois d'avril 2022.

(Document parlementaire n^o 51)

M^{me} la *ministre* CLARKE dépose le budget complémentaire pour 2022-2023 — budget des dépenses ministérielles — Relations avec les municipalités.

(Document parlementaire n^o 52)

M. le *ministre* PIWNIUK dépose le budget complémentaire pour 2022-2023 — budget des dépenses ministérielles — Transport et Infrastructure.

(Document parlementaire n^o 53)

M. le *ministre* WHARTON dépose le rapport annuel du Programme des districts hydrographiques, y compris les états financiers vérifiés, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

(Document parlementaire n^o 54)

M. le *ministre* FIELDING dépose le budget complémentaire pour 2022-2023 — budget des dépenses ministérielles — Ressources naturelles et Développement du Nord.

(Document parlementaire n° 55)

M. SMITH (Lagimodière), *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration au sujet de Yom ha-Choah, le Jour commémoratif de l'Holocauste.

M. BRAR et, avec le consentement de l'Assemblée, M. LAMONT font des observations sur la déclaration.

M. FIELDING, *ministre des Ressources naturelles et du Développement du Nord*, fait une déclaration au sujet du Jour de deuil national afin de reconnaître les tragédies se produisant en milieu de travail.

T. LINDSEY et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

M. PIWNIUK, *ministre du Transport et de l'Infrastructure*, fait une déclaration au sujet de l'état actuel des inondations au Manitoba.

M. WIEBE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. TEITSMA, M^{me} NAYLOR, M. KHAN, T. LINDSEY et M^{me} LAMOUREUX font des déclarations de député.

L'Assemblée convient de remplacer la motion prévue au *Feuilleton* d'aujourd'hui pour une journée de l'opposition sous le nom du député de Keewatinook, par ce qui suit :

Que la présidente, au nom des députés de l'Assemblée législative du Manitoba, invite le pape François à se rendre au Manitoba dans le cadre de sa prochaine visite au Canada pour présenter en personne, comme il l'a fait récemment aux délégations qui l'ont rencontré au Vatican, des excuses officielles aux survivants des pensionnats autochtones au nom de l'Église catholique, visiter les tombes d'enfants des Premières Nations et d'autres enfants autochtones qui ont péri dans ces établissements et bénir la tombe de Louis Riel à Saint-Boniface, tout ceci dans le but de promouvoir la réconciliation des Manitobains de tous horizons.

M. BUSHIE propose la motion prévue pour une journée de l'opposition qui suit :

Que la présidente, au nom des députés de l'Assemblée législative du Manitoba, invite le pape François à se rendre au Manitoba dans le cadre de sa prochaine visite au Canada pour présenter en personne, comme il l'a fait récemment aux délégations qui l'ont rencontré au Vatican, des excuses officielles aux survivants des pensionnats autochtones au nom de l'Église catholique, visiter les tombes d'enfants des Premières Nations et d'autres enfants autochtones qui ont péri dans ces établissements et bénir la tombe de Louis Riel à Saint-Boniface, tout ceci dans le but de promouvoir la réconciliation des Manitobains de tous horizons.

Il s'élève un débat.

M. BUSHIE, M. le *ministre* GOERTZEN, M. KINEW, M^{me} la *ministre* CLARKE, U. ASAGWARA, M. LAMONT, M^{me} FONTAINE, M. le *ministre* LAGIMODIERE, M. SALA, M^{me} SMITH (Point Douglas), MM. GERRARD et ALTOMARE ainsi que M^{me} LATHLIN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 16 h 42, et l'Assemblée ajourne ses travaux au lundi 9 mai 2022, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger